

Loi bioéthique. L'Assemblée vote contre l'élargissement du diagnostic préimplantatoire

Le diagnostic préimplantatoire est aujourd'hui réservé aux couples qui risquent de transmettre une maladie génétique grave. Les députés se sont prononcés, vendredi, contre l'élargissement de la DPI à la recherche d'anomalies chromosomiques.



L'Assemblée nationale a voté vendredi 31 juillet contre l'élargissement du diagnostic préimplantatoire à la recherche d'anomalies chromosomiques (DPI-A), une technique que certains députés de la majorité défendaient pour éviter des fausses couches ou repérer une éventuelle trisomie 21 de l'embryon avant une **PMA**.

Les parlementaires ont suivi l'avis du gouvernement sur le sujet dans l'hémicycle, alors qu'ils s'étaient prononcés en commission pour une expérimentation du DPI-A pendant trois ans.

Pour la droite, qui fustigeait une forme « **d'eugénisme** », ce DPI-A représentait un casus belli, lors de l'examen du projet de loi bioéthique en deuxième lecture.

Le débat « **riche et extrêmement fort** » comme l'ont relevé de nombreux députés a duré plusieurs heures, marqué par des divergences dans la majorité, mais une discussion toujours apaisée et sensible.

La « France est mauvaise élève »

Cette question du DPI-A est « **extrêmement compliquée d'un point de vue éthique, scientifique et médical** », a souligné le ministre de la Santé **Olivier Véran**. Lui-même soutenait d'ailleurs le DPI-A en octobre en première lecture, quand il était encore député.

Ministre, Olivier Véran a cette fois plaidé contre l'expérimentation, tout en assurant ne pas défendre le « **statu quo** ». Il a ainsi mis en avant un programme de recherche clinique en cours de lancement qui va permettre d'en savoir plus sur cette technique.

Farouche partisan du DPI-A, le généticien Philippe Berta (MoDem) a assuré que l'objectif est de repérer des embryons « **non viables** », alors que la « **France est mauvaise élève** » en taux de succès de la PMA. Dans les pays où « **les taux de succès sont meilleurs, on s'intéresse aux aneuploïdies (nombre de chromosomes jugé anormal)** », a-t-il indiqué.

« **Tout ça est soumis au total consentement des parents** », a encore argumenté l'élu centriste, tout en rappelant que les femmes enceintes avaient déjà accès à un diagnostic de trisomie en cours de grossesse et le choix de l'IVG ou pas.

Hostile au DPI-A, la marcheuse Marie Tamarelle-Verhaeghe a fait valoir que cette technique était « **reçue de façon très douloureuse** » par des associations et « **nombre de parents** » d'enfants handicapés qui « **le perçoivent comme une négation ou une violence faite à leurs enfants** ».

« Souffrances » qui pourraient être évitées

Les députés LR Xavier Breton et Thibault Bazin ont appelé à « **accueillir un enfant tel qu'il est et pas tel qu'on voudrait qu'il soit** ».

Leurs contradicteurs ont souligné les « **souffrances** » qui pourraient être évitées à des femmes qui réalisent un processus de PMA déjà « **extrêmement difficile** ».

Comme le [Sénat](#), l'Assemblée a en revanche voté en faveur de la technique du double diagnostic préimplantatoire (DPI-HLA) connue aussi sous le nom de « **bébé médicament** » ou « **bébé du double espoir** ».

Dans cette technique, un enfant est conçu avec un double diagnostic préimplantatoire (DPI-HLA), pour qu'il soit indemne de la maladie génétique dont souffre un frère ou une sœur mais aussi immuno-compatible avec lui (ou elle), ce qui peut permettre la guérison de l'enfant atteint grâce à un prélèvement de sang de cordon.

Des députés LR et la LREM Blandine Brocard ont contesté cette mesure, alors que le gouvernement et le rapporteur Jean-François Eliaou (LREM) l'ont recommandée, estimant que cette technique pouvait représenter « **la seule possibilité pour traiter** » certains patients.